

**Sujet :** [INTERNET] Projet de carrière Cahaignes

**De :** frederic gouhier ·

**Date :** 06/07/2022 19:22

**Pour :** pref-projet-carriereterreal@eure.gouv.fr

A l'attention du Commissaire Enquêteur

Monsieur,

Je suis propriétaire d'une maison, Rue de L'Osier sur la commune de Cahaignes.

J'ai été informé comme mes voisins d'un futur projet de carrière dont les limites de son exploitation se situeraient à quelques dizaines de mètres de mon habitation.

Ce projet proche des habitations et du centre de Cahaignes, suscite pour ma part les interrogations suivantes:

D'un point de vue technique:

- Outre les aspects économiques des carriers et géologiques, la situation d'une telle carrière avec aire de stockage des engins de chantier (type chargeur, pelleuse, ...), a fort tonnage et forte puissance, en limite des habitations est inapproprié et surtout inconcevable. Où s'arrêtera le respect des voisins quand les engins feront tourner leur moteur tôt le matin, tard le soir et procéderont à leur va et vient?

- Une carrière génère de par son exploitation une pollution par particules (poussière). Ce genre de particules, très fines, qui vont pénétrer dans les habitations, et vont être respirées par les habitants avec un risque sanitaire aggravé pour les jeunes et les moins jeunes.

- L'exploitation du sous-sol, nécessite des techniques spécifiques bruyantes (brise-roche, engins, ...) avec des conséquences plus ou moins ressenties lors de leur utilisation. Le risque pour les maisons est l'apparition de fissures (du fait de la proximité de la carrière et de par les ondes de choc dû à l'exploitation de la matière). Il en va de soit que l'église située à 200m pourrait également en subir les conséquences. Ce phénomène a déjà été constaté sur d'autres habitations à proximité d'autre carrière, qui rend la vente d'une maison irréalisable ou avec une forte décote, entraînant une perte économique non négligeable pour le propriétaire.

- Qu'en est-il également des vibrations et du bruit permanent et constant des engins que devront supporter les riverains?

D'un point de vue de santé humaine:

Précédemment je vous signalais une possible augmentation du risque sanitaire. Ce risque pourra également prendre en compte le stress psychologique engendré par l'exploitation de la carrière et le mal être que développeront les riverains lorsqu'ils ne pourront plus profiter de leur tranquillité qu'ils étaient venus chercher à Cahaignes et des extérieurs de leur propriété.

D'un point de vue environnemental:

Des espèces sensibles faune/flore, rares et/ou protégées sont recensées sur le secteur de la carrière. La présence d'une zone humide peut accueillir certaines de ces espèces protégées, notamment les batraciens (salamandre).

A l'heure où on prône la protection de la biodiversité, il paraît surprenant de détruire des sites à fort intérêt écologique au profit des intérêts des carrières. A ce titre, je tiens à vous préciser qu'en 2021, le Président de la République a lancé une Stratégie Nationale des Aires Protégées qui vise à mettre sous protection 30% du territoire national dont 10% en protection forte. Quelle est donc la cohérence entre la politique de l'Etat et ce projet.

Par ailleurs, l'extraction des matériaux, va aussi modifier la circulation des eaux souterraines, et accentueront les phénomènes de sécheresse que l'on connaît régulièrement avec le changement climatique.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez que je ne suis pas favorable à l'installation d'une telle structure à la périphérie du bourg de Cahaignes.

Enfin, ce type de projet est soumis à étude d'impact et doit notamment prendre en compte l'ensemble des éléments évoqués que ce soit vis à vis de la faune/flore, des risques sonores et sanitaires, ...

Tous les domaines doivent donc être abordés avec des propositions de mesures ERC (Eviter Réduire Compenser).

Monsieur GOUHIER Frédéric